

GESTIONNAIRE DE RESEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRICITE



CATALOGUE DES PRESTATIONS

Clients

Fournisseurs

Producteurs d'électricité

VERSION ACTUALISEE DU 01 AOUT 2022





Distribuer de l'énergie

Livrer l'énergie en toute sécurité et fiabilité.

GreenAlp est **Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)**, en gaz naturel et en électricité.

Il est chargé de concevoir, construire, exploiter, maintenir, dépanner les réseaux d'électricité et de gaz naturel. Il existe depuis plus de 100 ans à Grenoble mais s'est, depuis, étendu en Isère.

GreenAlp exerce ainsi ces activités dans le cadre de contrats de concession :

- avec **Grenoble Alpes Métropole**, pour les réseaux électriques et de gaz naturel de Grenoble,
- avec le **Syndicat des Energies du Département de l'Isère**, pour les réseaux de gaz naturel et gaz propane de 24 communes iséroises,
- avec les Communes de **Montsapey, Allevard, Presle, Le Moutaret, Pinsot, La Ferrière, Allemont, Villard-Bonnot, Séchilienne, Vinay, Saint-Marcellin et Crêts en Belledonne** territoire de **Saint Pierre d'Allevard** pour leur réseau électrique,
- avec les Communes de **Allemont, Séchilienne, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot** pour leur réseau de gaz naturel ou propane.

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par GreenAlp aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé. GreenAlp se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet de GreenAlp, www.greenalp.fr.



Préambule

Le catalogue constitue l'offre de GreenAlp en matière de prestations aux clients finals, fournisseurs et producteurs d'électricité. Le catalogue sera évolutif, notamment pour s'adapter aux besoins des acteurs du marché : clients, fournisseurs, producteurs, ELD, responsables d'équilibre.

Les prix mentionnés dans le catalogue s'appliquent à l'ensemble des clients.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final (contrat CARD), par le fournisseur pour le compte du client (contrat unique) ou par le producteur. Certaines d'entre elles peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique.

Les différentes familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- Les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- Les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés ou défini par la CRE,
- Les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées.

Ce document ne présente pas les prestations proposées hors monopole.

Une option « express » existe sur certaines prestations : elle est proposée en fonction des disponibilités au tableau de charge.

Des frais sont appliqués par le GRD GreenAlp dans les cas :

- D'annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée)
- D'intervention non réalisée du fait du fournisseur ou du client.

Les principes de facturation

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès. Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, des niveaux de prix ont été fixés par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 25 juin 2019, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis. Ces niveaux de prix sont revus chaque année.

Les prix du présent catalogue tiennent compte de l'indexation au 1er août 2022 selon le pourcentage défini par la Délibération n° 2022-124 de la CRE du 12 mai 2022, soit 1.60% (exception faite pour le coût de la mise en service sur raccordement dont le coût baisse de 2%).

Les prestations de base

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation forfaitaire.

Des majorations seront applicables pour les interventions en week-end ou hors heures ouvrées.

Les prestations facturées à l'acte

Il s'agit des prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation.

Les prix indiqués sont exprimés « hors taxes » et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées et jours ouvrés (lundi au vendredi). A titre indicatif, les prix TTC sont calculés et présentés avec une TVA à 20,00 %

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation forfaitaire qui s'ajoute au prix de la prestation.

Les prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- Des prix figurant dans un bordereau technique pour les opérations standards,
- De coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- Des coûts réels pour les cas non prévus au canevas technique

Les canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement imputées sur la facture d'acheminement du fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement auprès du client final ou du tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande ne concernant pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale...).

Les redevances de location ou d'entretien de comptage sont celles définies dans les textes réglementaires en vigueur¹.

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue.

Téléphone : 04 76 84 39 00

Fax : 04 76 84 36 83

Email : relation-grd-f-elec@greenalp.fr

Portail : <https://portailfr.greenalp.fr/>

Les standards de réalisation

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire). Les jours ouvrés vont du lundi au vendredi, hors jours fériés.

¹ Décision du 23 septembre 2005 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Structure des fiches

Chaque fiche se présente sous la forme suivante :

Titre de la famille d'appartenance

Titre de la fiche

Facturation

Description

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation

Référence contractuelle

MISE EN SERVICE | RESILIATION

100 B

100 B - Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

Facturation	De base	
Payant (Forfait)		
Payant (Coût réel/Devis)		

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5	
Producteurs	P1	P2	P3	P4		

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de connexion, la programmation du (des) compteur(s), le relevé des index et le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre). Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.

Prestations élémentaires comprises

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Rattachement contractuel au périmètre du fournisseur (C5) ou du responsable d'équilibre (P4)
- ✓ Mise sous tension (C5)
- ✓ Mise à disposition du raccordement (P4)
- ✓ Vérification de l'installation de production (P4)
- ✓ Programmation du compteur (éventuellement d'un compteur supplémentaire pour les flux de soutirage pour les P4)
- ✓ Réglage du disjoncteur
- ✓ Pose de relais ou d'horloge si nécessaire
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation	41,09€HT	49,31€TTC
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	P4 Téléphone, courrier, fax, e-mail	C5 Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les travaux de raccordement soient terminés (y compris la télé-relève) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GREENALP ait été réalisée.
- Le montant total des travaux ait été réglé.
- Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel.
- Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur.
- Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4) ou que le producteur dispose d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection.
- Le client, le producteur ou son représentant soit présent pour le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Communiqué, le client ou le producteur (C1-C2 et P1-P3) ait mis à disposition de GREENALP un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur.

Référence contractuelle Contrat GRD-F

[Retour au sommaire](#)

N° de la fiche

Cible/Segment

Prestations élémentaires comprises

Prix

Clauses restrictives

Chaque fiche présente les données suivantes :

N° de la fiche

Titre de la fiche et famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité, ...

La description

Elle définit le service et précise dans les grandes lignes les actes associés.

Les prestations élémentaires comprises

Ce paragraphe définit le périmètre du service.

La facturation

Ce paragraphe énonce les principes de facturation, avec ses variantes possibles. Il est ici précisé si le service est couvert par le tarif d'acheminement ou s'il est facturé, au forfait ou sur devis.

La facturation des services est réalisée sur la facture d'acheminement du fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client). Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Il est entendu que les tarifs des prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrées seront l'objet de majorations reflétant les surcoûts générés.

Cible

La cible précise si le service s'adresse au fournisseur et/ou au client final, voire à des tiers, ainsi que les segments de clientèle concernés.

Points de connexion en soutirage	Points de connexion en injection
C1 : Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.	P1 : Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
C2 : Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.	P2 : Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
C3 : Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.	P3 : Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
C4 : Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.	P4 : Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.
C5 : Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.	

Standards de réalisation

Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est couramment rendu. Il ne constitue en aucun cas un engagement du GRD GreenAlp.

Prix

Sauf mention contraire, les standards sont indiqués en jours ouvrés.

Certaines prestations offrent la possibilité d'une version « express » optionnelle et payante : celle-ci est proposée en fonction des disponibilités.

Les prix mentionnés sont indiqués pour des interventions réalisées en jours et heures ouvrées. En dehors de ces heures et de ces jours, les heures de main d'œuvre sont majorées :

- De 100% hors heures ouvrables sauf dimanche et jours fériés
- De 125% les dimanches et jours fériés.

Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au client de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.

Les options express s'ajoutent au prix de la prestation concernée.

Clauses restrictives

Dans ce paragraphe sont précisées les éventuelles conditions restrictives du service.

Canaux d'accès et de facturation

Les canaux d'accès et de facturation indiquent par quel moyen le client et/ou le fournisseur peut demander la prestation.

Références contractuelles et réglementaires

Ce paragraphe mentionne les réglementations et lois encadrant le service, et, le cas échéant, les paragraphes concernés des contrats CARD et GRD-F.

Sommaire des prestations

MISE EN SERVICE RESILIATION	19
100 A - MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU	19
100 B - MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU	20
120 A - MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT	21
120 B - MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT	22
130 - CHANGEMENT DE FOURNISSEUR	23
135 - CHANGEMENT DE RESPONSABLE D'ÉQUILIBRE	24
140 A - RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT	25
MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE	27
160 A - MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT (HTA ET BT >36kVA)	27
160 B - MODIFICATION DE COMPTAGE SUR REDUCTEURS	28
160 C - MODIFICATION DE COMPTAGE A LECTURE DIRECTE	29
170 - MODIFICATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE [HTA ET BT > 36 kVA]	30
170 - MODIFICATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE [HTA ET BT > 36 kVA]	31
175 - MODIFICATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE SANS IMPACT SUR LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU SUR LA PUISSANCE SOUSCRITE [HTA ET BT > 36 kVA]	32
180 - MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 kVA]	33
180 - MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 kVA]	34
180 - MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 kVA]	35
180 - MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 kVA]	36
185 - MODIFICATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE SANS IMPACT SUR LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU SUR LA PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 kVA]	39
INTERVENTION POUR IMPAYES	40
200 A - INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL ET RETABLISSEMENT (SANS COLLECTE DE CHEQUE)	40
200 B - INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL ET RETABLISSEMENT	41
200 C - INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL ET RETABLISSEMENT	42
TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ	43
300 A - MISE A DISPOSITION HEBDOMADAIRE DE COURBES DE MESURE AU PAS 10 MINUTES	43
300 B - MISE A DISPOSITION HEBDOMADAIRE DE COURBES DE MESURE AU PAS 30 MINUTES	44
300 C - COLLECTE ET TRANSMISSION RECURRENTE DE LA COURBE DE CHARGE	44
310 - PARAMETRAGE D'UNE SYNCHRONE DE COURBES DE MESURE	46
320 - TRANSMISSION MENSUELLE DES INDEX ET PUISSANCES ATTEINTES	47
325 - TRANSMISSION DES DONNEES DE CONSOMMATION AGREGÉES A LA MAILLE D'UN IMMEUBLE OU D'UN ENSEMBLE RESIDENTIEL	48
330 - RELEVÉ DE COURBES DE MESURE PAR GSM	49
340 - RELEVÉ ET TRANSMISSION D'INDEX	50
360 - RELEVÉ SPECIAL	51
365 - CORRECTION D'INDEX DE MISE EN SERVICE, DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR OU DE RESILIATION	52
370 - PRESTATION ANNUELLE DE DECOMPTE	53
380 - TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DE COURBE DE MESURE	54
385 - TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE D'INDEX	55
390 - RACCORDEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE A UNE LIGNE DE RESEAU TELEPHONIQUE COMMUTE	56

VERIFICATION D'APPAREILS	57
400 - VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA ET DE DECOUPLAGE	57
420 A - VERIFICATION SUR LE DISPOSITIF DE COMPTAGE	60
420 B - VERIFICATION SUR LE DISPOSITIF DE COMPTAGE	61
420 C - VERIFICATION SUR LE DISPOSITIF DE COMPTAGE	62
430 - PRESTATION COMPLEMENTAIRE DE COMPTAGE	63
440 - INTERVENTIONS SPECIFIQUES SUR DISPOSITIF DE COMPTAGE EN PROPRIETE DE L'UTILISATEUR	64
450 A - MISE SOUS / HORS TENSION POUR ESSAI DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	65
450 B - MISE SOUS / HORS TENSION POUR ESSAI DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	66
460 A - SEPARATION DE RESEAUX	67
460 B - SEPARATION DE RESEAUX	68
460 C - SEPARATION DE RESEAUX	69
INFORMATION RESEAU	70
500 A - INFORMATION SUR INCIDENT EN TEMPS REEL	70
500 B - INFORMATION SUR INCIDENT EN TEMPS REEL	71
550 - INFORMATION DE COUPURE POUR TRAVAUX	72
QUALITE DE LA FOURNITURE/ DE L'ALIMENTATION	73
600 - BILANS QUALITE DE FOURNITURE [HTB ET HTA]	73
600 - BILANS QUALITE DE FOURNITURE [HTB ET HTA]	74
610 - ANALYSE PONCTUELLE DES VARIATIONS LENTES DE TENSION	75
620 - ANALYSE PONCTUELLE DE LA QUALITE DE FOURNITURE	76
650 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ECHANGE D'INFORMATIONS D'EXPLOITATION	77
660 - MISE EN PLACE D'UNE TELECOMMANDE DES INTERRUPTEURS D'ARRIVEE	79
670 - PRODUCTION DE REACTIF PAR CONDENSATEURS AU POSTE SOURCE	80
700 - RDV TELEPHONIQUE POUR ANALYSE TECHNIQUE	81
RACCORDEMENT/MODIFICATION DE RACCORDEMENT	82
800 - RACCORDEMENT PROVISoire	82
840 - RACCORDEMENT	83
860 - DEPLACEMENT DE COMPTEUR / DEPLACEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	84
870 - DEPLACEMENT D'OUVRAGES AUTRES QUE LE DISPOSITIF DE COMPTAGE OU LE RACCORDEMENT	85
880 - SUPPRESSION DE RACCORDEMENT	86
AUTRES PRESTATIONS	87
900 - MODIFICATION DES CODES D'ACCES AU COMPTEUR	87
920 - ENQUETE	88
940 - INTERVENTION DE COURTE DUREE	89
960 - PROTECTIONS DE CHANTIER OU MISE HORS TENSION D'OUVRAGES POUR TRAVAUX	90
970 - LOCATION CONTACTEURS D'ASSERVISSEMENT	91
1000 - MISE EN PLACE D'UN TEST SUR MESURE D'INTEROPERABILITE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	92
1020 - MISE EN SERVICE OU RETABLISSEMENT DANS LA JOURNEE [BT ≤ 36 kVA]	93

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES PRIX

Prix unitaire, en euros, hors taxes et **TTC**, heures ouvrées

Légende : NF : Non facturé

ND : Non disponible

D : sur Devis

MISE EN SERVICE/RESILIATION

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Fiche 100	165,83 199,00	165,83 199,00	165,83 199,00	165,83 199,00	42,89 51,47	165,83 199,00	165,83 199,00	165,83 199,00	42,89 51,47
Mise en service sur raccordement existant Fiche 120	106,15 127,38	106,15 127,38	106,15 127,38	106,15 127,38	11,62 13,94	106,15 127,38	106,15 127,38	106,15 127,38	42,89 51,47
Changement de Fournisseur Fiche 130		NF	NF	NF	NF				
Changement de Responsable d'Equilibre Fiche 135	NF					NF	NF	NF	NF
Résiliation sans suppression de raccordement Fiche 140	126,03 151,24	126,03 151,24	126,03 151,24	126,03 151,24	NF	126,03 151,24	126,03 151,24	126,03 151,24	33,65 40,38

MODIFICATION CONTRACTUELLE

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de comptage à lecture									
- sans déplacement	17,96 21,55	17,96 21,55	17,96 21,55	17,96 21,55		17,96 21,55	17,96 21,55	17,96 21,55	
- avec déplacement et sans pose ni changement de compteur	164,84 197,81	164,84 197,81	164,84 197,81	164,84 197,81		164,84 197,81	164,84 197,81	164,84 197,81	
- avec déplacement et avec pose ou changement de compteur	412,93 495,52	412,93 495,52	412,93 495,52	412,93 495,52		412,92 495,50	412,92 495,50	412,92 495,50	48,52 58,22
Fiche 160									

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Modification de puissance d'acheminement									
- Sans déplacement	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11					
- Avec déplacement et sans modification de couplage ni changement d'appareil	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11					
- Avec modification de couplage et sans changement d'appareil	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11					
- Avec changement de TC HTA	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11					
- Avec changement de TC BT	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11					
- Avec changement de compteur	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11	67,59 81,11					
Fiche 170									
Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite									
- Activation de la sortie « télé-information client » (TIC)		104,83 125,80	104,83 125,80	104,83 125,80					
- Remplacement de compteur		412,93 495,52	412,93 495,52	412,93 495,52					
Fiche 175									

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement (C5) - Sans intervention technique - Intervention pour 1 appareil (changement de puissance avec réglage disjoncteur, changement de formule tarifaire avec programmation compteur) - Intervention pour 2 appareils (changement de puissance avec changement de disjoncteur ou changement de compteur, passage ST/DT ou DT/ST) - Intervention pour 3 appareils (changement de puissance avec changement disjoncteur et compteur, changement de puissance et passage ST/DT ou DT/ST) - Intervention pour plus de 3 appareils (passage mono/tri ou tri/mono) Fiche 180					NF 32,33 38,80 48,12 57,74 58,20 69,84 135,89 163,07				
Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite - Activation de la sortie « télé-information client » (TIC) - Remplacement de compteur - Mise en place d'un système de télé-report des index Fiche 185					27,08 32,50 68,23 81,88 Devis				

INTERVENTION POUR IMPAYES

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement - Coupure - Rétablissement Fiche 200	123,11 147,73 144,20 173,04	123,11 147,73 144,20 173,04	123,11 147,73 144,20 173,04	123,11 147,73 144,20 173,04	45,66 54,79 NF	123,11 147,73 144,20 173,04	123,11 147,73 144,20 173,04	123,11 147,73 144,20 173,04	81,57 97,88 106,72 128,06

Transmission de données de relève

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure - Au pas 10 min - Au pas 30 min - Collecte & transmission courbe de charge Fiche 300	NF NF	NF NF			NF				
Paramétrage d'une synchrone de courbe de mesure Fiche 310						39,81 47,77			
Transmission mensuelle des index et puissances atteintes Fiche 320		NF	NF	NF					
Relevé de courbes de mesure par GSM - Test positif - Test négatif Fiche 330	952,66 1143,19 265,34 318,41	952,66 1143,19 265,34 318,41				952,66 1143,19 265,34 318,41	952,66 1143,19 265,34 318,41	952,66 1143,19 265,34 318,41	
Relève et transmission d'index - Relève - Gestion des absences à la relève Fiche 340					NF 56,66 67,99				
Relevé Spécial Fiche 360	60,31 72,37	60,31 72,37	60,31 72,37	60,31 72,37	27,08 32,50	60,31 72,37	60,31 72,37	60,31 72,37	27,08 32,50
Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation - Sans déplacement - Avec déplacement Fiche 365					24,38 29,26 58,31 69,97				24,38 29,26 58,31 69,97
Prestation annuelle de décompte - A courbe de charge - A index (HTA et BT > 36kVA) - A index (BT ≤ 36kVA) - A courbe de charge - A index (HTA et BT > 36kVA)	18,77 22,52 242,71 291,25 136,92 164,30 390,24 468,29 614,44 737,33	18,77 22,52 242,71 291,25 136,92 164,30 390,24 468,29 614,44 737,33	18,77 22,52 242,71 291,25 136,92 164,30 390,24 468,29 614,44 737,33	18,77 22,52 242,71 291,25 136,92 164,30 390,24 468,29 614,44 737,33	18,77 22,52 242,71 291,25 136,92 164,30 390,24 468,29 614,44 737,33				

- A index (BT≤36kVA) Fiche 370	495,55 594,66	495,55 585,30	495,55 594,66	495,55 594,66	495,55 594,66				
	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Transmission de données historique à la demande Fiche 380	NF	NF				NF	NF	NF	
Transmission de l'historique d'index Fiche 385		NF	NF	NF	NF				
Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau com- muté Fiche 390	127,36 152,83	127,36 152,83	127,36 152,83	127,36 152,83		127,36 152,83	127,36 152,83	127,36 152,83	

Vérification d'appareils

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Vérification des protections HTA	723,26								
- Vérification des protections HTA :	867,91 344,92 413,90	867,91 344,92 413,90	867,91 344,92 413,90			723,26 867,91 344,92 413,90	723,26 867,91 344,92 413,90		
- Vérification des protections de découplage :	936,93 1124,32 344,92 413,90	936,93 1124,32 344,92 413,90	936,93 1124,32 344,92 413,90			936,93 1124,32 344,92 413,90	936,93 1124,32 344,92 413,90		
- Vérification des protections HTA et des protections de découplage :	424,52 509,42	424,52 509,42	424,52 509,42			424,52 509,42	424,52 509,42		
Fiche 400									
Autres vérifications : vérification métrologique									
- suite à changement TT / TC HTA	170,16 204,19	170,16 204,19	170,16 204,19			170,16 204,19	170,16 204,19		
- vérification métrologique du compteur	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20	291,83 350,20
- vérification visuelle du compteur						32,33 38,80		32,33 38,80	32,33 38,80
Fiche 420									
Prestation complémentaire de comptage						Barème	Barème	Barème	Barème
Fiche 430									
Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur									
- Synchronisation du dispositif de comptage	27,37 32,84 par an	27,37 32,84 par an	27,37 32,84 par an	27,37 32,84 par an		27,37 32,84 par an	27,37 32,84 par an	27,37 32,84 par an	27,37 32,84 par an
- Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF
Fiche 440									
Mise sous / hors tension pour essai des installations électriques									
- Mise sous tension :	627,18 752,62	627,18 752,62	627,18 752,62	627,18 752,62	161,88 194,26				
- Mise hors tension :	342,18 410,62	342,18 410,62	342,18 410,62	342,18 410,62	91,55 109,86				
Fiche 450									
Séparation de réseaux									
- Séparation normale	275,62 330,74	275,62 330,74	275,62 330,74	189,08 226,90	189,08 226,90	275,62 330,74	275,62 330,74	189,08 226,90	189,08 226,90
- Séparation/branchement collectif					189,08 226,90			189,08 226,90	189,08 226,90
- Séparation/portion réseau BT					189,08 226,90			189,08 226,90	189,08 226,90
Fiche 460									

INFORMATION RESEAU

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Information sur incident en temps réel Fiche 500	NF	NF	NF	NF	NF				
Information coupure pour travaux Fiche 550	NF	NF	NF	NF	NF				

ENGAGEMENTS QUALITE DE FOURNITURE

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Engagements qualité de Fourniture									
Option 1 : bilan standard semestriel de continuité	258,05 309,66	258,05 309,66	258,05 309,66			258,05 309,66	258,05 309,66		
Option 2 : bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité	318,37 382,04 258,05 309,66	318,37 382,04 258,05 309,66	318,37 382,04 258,05 309,66			318,37 382,04 258,05 309,66	318,37 382,04 258,05 309,66		
Option 3 : bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité Fiche 600	1251,31 1501,57 258,05 309,66	1251,31 1501,57 258,05 309,66	1251,31 1501,57 258,05 309,66			1251,31 1501,57 258,05 309,66	1251,31 1501,57 258,05 309,66		
Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA Fiche 645									
Raccordement						419,59 503,51			
Abonnement mensuel						18,05 21,66			
Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation Fiche 650						903,98 1084,78	903,98 1084,78		
Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée :									
- 2 directions	Devis	698,97 838,76	698,97 838,76			698,97 838,76	698,97 838,76		
- 3 directions Fiche 660	Devis	751,07 901,28	751,07 901,28			751,07 901,28	751,07 901,28		
Production de réactif par condensateurs au poste source financés par:									
- GreenAlp						4,20 5,04 kVAr/an	4,20 5,04 kVAr/an		
- Le producteur Fiche 670						1,89 2,27 kVAr/an	1,89 2,27 kVAr/an		

Analyse technique

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
RV téléphonique pour analyse technique Fiche 700					NF				

RACCORDEMENTS

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Raccordements provisoires Fiche 800	Barème	Barème	Barème	Barème	Barème				
Raccordement Fiche 840	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème	Devis/ Barème
Déplacement de compteur / Déplacement ou modification de branchement Fiche 860	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis			Devis	Devis
Déplacement d'ouvrages (autres que le dispositif de comptage ou le raccordement) Fiche 870	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis				
Suppression de raccordement Fiche 880	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis
Pré-étude de raccordement ou reprise d'étude Fiche 890	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	

AUTRES PRESTATIONS

	C1	C2	C3	C4	C5	P1	P2	P3	P4
Modification des codes d'accès au compteur Fiche 900	101,82 122,18	101,82 122,18	101,82 122,18	101,82 122,18		101,82 122,18	101,82 122,18	101,82 122,18	
Enquête									
-Enquête sur place selon demande		90,20 108,24	90,20 108,24	90,20 108,24	27,08 32,50				
-Forfait « agent assermenté » suite à fraude		490,87 589,04	490,87 589,04	490,87 589,04	400,70 480,84				
-Remplacement d'appareil de comptage détérioré par le client		412,93 495,52	412,93 495,52	412,93 495,52	68,23 81,88				
-Forfait régularisation suite à utilisation de l'énergie en LS sans prise d'abonnement Fiche 920		ND	ND	ND	112,32 134,78				
Intervention de courte durée Fiche 940	104,83 125,80	104,83 125,80	104,83 125,80	104,83 125,80	27,08 32,50	104,83 125,80	104,83 125,80	104,83 125,80	27,08 32,50
Protection de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux									
- Part fixe	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84	298,20 357,84
- Part variable	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois	9,35 11,22 /mois
- Autre cas d'isolation du réseau Fiche 960	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis
Location contacteurs d'asservissement Fiche 970					0,78 0,94 /mois				
Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations Fiche 1000		Devis	Devis	Devis	Devis				
Mise en service ou rétablissement dans la journée Fiche 1020					112,32 134,78				

AUTRES FRAIS

DESIGNATION	Segments concernés	SERVICES CONCERNES	DESCRIPTION	PRIX FACTURE
Intervention express	C5 P4	Coupure Rétablissement Relevé spécial Modification de puissance Enquête Mise en service	Tout rendez-vous demandé en version Express	32,47€ ^{HT} soit 38,96€^{TTC}
Intervention express	C1-C4 P1-P3	Coupure Rétablissement Relevé spécial Modification de puissance Enquête Mise en service	Tout rendez-vous demandé en version Express	53,06€ ^{HT} soit 63,67€^{TTC}
Frais de dédit	C5 P4	Toutes interventions programmées quel que soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	15,43 € ^{HT} soit 18,52 €^{TTC}
Frais de dédit	C1-C4 P1-P3	Toutes interventions quel que soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	26,52 € ^{HT} soit 31,82 €^{TTC}
Course échouée	C5 P4	Toutes interventions quel que soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	27,08 € ^{HT} soit 32,50 €^{TTC}
Course échouée	C1-C4 P1-P3	Toutes interventions quel que soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	103,50 € ^{HT} soit 124,20 €^{TTC}
Duplicata de document	C1-C5 P1-P4			13,04 € ^{HT} soit 15,65 €^{TTC}

100 A - Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la **mise sous tension d'un nouveau point de connexion**, la programmation du (des) compteur(s), le relevé des index et le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre). Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Mise sous tension de l'installation (C1-C4)
- ✓ Programmation du compteur (éventuellement d'un compteur supplémentaire pour les flux de soutirage pour les P1-P3)
- ✓ Relevé d'index
- ✓ Rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur ou du responsable d'équilibre
- ✓ Raccordement et activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté (C1-C2 et P1-P3)

Prix de la prestation	165,83€ ^{HT}	199,00€ ^{TTC}
-----------------------	-----------------------	------------------------

Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	C1/P1-P3 Téléphone, courrier, fax, e-mail	C2-C4 Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les travaux de raccordement soient terminés (y compris la télé relevé) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GreenAlp ait été réalisée.
- Le montant total des travaux ait été réglé.
- Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel.
- Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur.
- Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4) ou que le producteur dispose d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection.
- Le client, le producteur ou son représentant soit présent pour le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté, le client ou le producteur (C1-C2 et P1-P3) ait mis à disposition de GREENALP un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur.

Référence contractuelle	Contrat GRD-F
-------------------------	---------------

100 B - Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la **mise sous tension d'un nouveau point de connexion**, la programmation du (des) compteur(s), le relevé des index et le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre). Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Rattachement contractuel au périmètre du fournisseur (C5) ou du responsable d'équilibre (P4)
- ✓ Mise sous tension (C5)
- ✓ Mise à disposition du raccordement (P4)
- ✓ Vérification de l'installation de production (P4)
- ✓ Programmation du compteur (éventuellement d'un compteur supplémentaire pour les flux de soutirage pour les P4)
- ✓ Réglage du disjoncteur
- ✓ Pose de relais ou d'horloge si nécessaire
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

42,89€^{HT}51,47€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express : 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

P4

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C5

Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les travaux de raccordement soient terminés (y compris la télé relevé) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GREENALP ait été réalisée.
- Le montant total des travaux ait été réglé.
- Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel.
- Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur.
- Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4) ou que le producteur dispose d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection.
- Le client, le producteur ou son représentant soit présent pour le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté, le client ou le producteur (C1-C2 et P1-P3) ait mis à disposition de GREENALP un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur.

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

120 A - Mise en service sur raccordement existant

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif,
 - ✓ Suppression du cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal,
 - ✓ Rétablissement suite coupure, sans intervention sur les appareils,
 - ✓ Modification des codes d'accès,
 - ✓ Vérification visuelle du bon fonctionnement du dispositif de comptage
 - ✓ Relevé d'index
 - ✓ Rattachement du point de connexion ou du site de production au périmètre du fournisseur ou du RE
- Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160 et 170).

Prix de la prestation		
Points en soutirage	106,15€ ^{HT}	127,38€ ^{TTC}
Points en injection	106,15€ ^{HT}	127,38€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation ¹	Standard : 5 jours ouvrés	
Canaux d'accès à la prestation	C1/P1-P3	C2-C4
	Téléphone, courrier, fax, e-mail	Portail

Clauses restrictives

- La prestation est réalisée sous réserve que :
- Les parties aient signées un avenant aux conventions de raccordement et d'exploitation
 - Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel dans le cas où l'installation a fait l'objet d'une rénovation complète
 - Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur
 - Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4) ou que le producteur dispose d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection
 - Le client, le producteur ou son représentant soit présent
 - Une ligne pour le raccordement du télé-report ou du télé-relevé soit disponible

Référence contractuelle	Contrat GRD-F
-------------------------	---------------

¹Hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, voir fiches 160 et 170.

120 B - Mise en service sur raccordement existant

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur ou du site au périmètre du RE
- ✓ Intervention si nécessaire pour :
- ✓ Relevé d'index
- ✓ Rétablissement suite coupure si nécessaire, sans intervention sur les appareils
- ✓ Vérification visuelle de l'installation (présence des scellés...) et du fonctionnement du ou des compteurs et du disjoncteur.

La prestation inclut la pratique du Libre-Service pour les points de connexions, qui permet d'avoir l'énergie à disposition lors de l'installation dans le logement. Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans la fiche 180.

Prix de la prestation

Points en soutirage	11,62€ ^{HT}	13,94€ ^{TTC}
Points en injection	42,89€ ^{HT}	51,47€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation¹

Standard : 5 jours ouvrés

Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C5
PortailP4
Téléphone, courrier, fax, e-mail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le client produise l'attestation Consuel dans le cas d'une rénovation complète de son installation
- Le client, le producteur ou son représentant soit présent
- L'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et GREENALP ait été signé
- Le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

¹Hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, voir fiches 160 et 170. Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées pendant une période donnée, par rapport à une situation régulière.

130 - Changement de fournisseur

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur (et du responsable d'équilibre) et la transmission des index de changement de fournisseur.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Production d'un relevé estimé (ou télé-relève),
- ✓ Changement de fournisseur
- ✓ Modification des codes d'accès

La mise à zéro des contrôleurs de puissance (servant à la mesure des dépassements) est réalisée lors de la relève de fin de mois. Les interventions complémentaires et les prix des prestations éventuellement nécessaires, sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160, 170, 180).

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

C2-C5

Le changement de fournisseur peut être demandé au GRD entre 2 et 60 jours calendaires avant la date J souhaitée.

Le changement de Fournisseur est réalisé entre J et J+21 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée

Canaux d'accès à la prestation

C2-C5

Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur comptabilité avec le tarif d'acheminement.

Référence contractuelle

Contrat CARD

Contrat GRD-F

135 - Changement de Responsable d'Équilibre

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du responsable d'équilibre.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Rattachement contractuel au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre
- ✓ Transmission d'un télé-relevé
- ✓ Modification des codes d'accès

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Fixé par les règles prises en application de l'article L.321-10 du code de l'énergie
Canaux d'accès à la prestation	C1/P1-P4 Téléphone, courrier, fax, e-mail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le changement de RE ait été notifié (réception par GREENALP d'un nouvel accord de rattachement au périmètre du nouveau RE)

Référence contractuelle	Contrat CARD	Contrat GRD-F
-------------------------	--------------	---------------

140 A - Résiliation sans suppression du raccordement

Facturation	De base	C5	Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)	C1/C4		Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation de résiliation sans suppression du raccordement consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le gestionnaire de réseau public de distribution et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Résiliation administrative
- ✓ Intervention pour :
 - Relevé d'index (ou télé-relevé)
 - Suspension de la fourniture (sauf dans le cas d'un successeur immédiat sur le site)

Prix de la prestation		
Points en soutirage	126,03€ ^{HT}	151,24€ ^{HT}
Points en injection	126,03€ ^{HT}	151,24€ ^{HT}
Délai standard de réalisation	Standard : 5 jours ouvrés	Express : 2 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	C1/P1-P3 Téléphone, courrier, fax, e-mail	C2-C5 Portail
Référence contractuelle	Contrat CARD	Contrat GRD-F

140 B - Résiliation sans suppression du raccordement

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation de résiliation sans suppression du raccordement consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le gestionnaire de réseau public de distribution et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- ✓ Si nécessaire, un déplacement avec suspension de l'alimentation,
- ✓ La transmission des index de résiliation.

Cette prestation ne comprend pas le relevé spécial à la demande du fournisseur (se reporter à la fiche 360 pour cette prestation).

Prix de la prestation	
Points en soutirage	C5 : Non facturée (Prestation de base)
Points en injection	P4 : 33,65€ ^{HT} P4 : 40,38€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation	Standard : 5 jours ouvrés (sans dépose compteur)	Express : 2 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	C5 Portail	

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le changement de RE ait été notifié
(réception par GREENALP d'un nouvel accord de rattachement au périmètre du nouveau RE)

Référence contractuelle	Contrat GRD-F
-------------------------	---------------

160 A - Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT >36kVA)

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à modifier la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion sans modifier la puissance sous-crite.

Plusieurs cas peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion :

CAS 1 : INTERVENTION SANS DEPLACEMENT

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Télé-paramétrage du comptage
- ✓ Télé-relevé des index

Prix de la prestation

17,96€^{HT}21,55€^{TTC}

CAS 2 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT SANS POSE NI CHANGEMENT DE COMPTEUR (réglages simple, MAJ des outils)

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Modification de câblage si nécessaire
- ✓ Dépose relais si nécessaire
- ✓ Remplacement de mémoire et / ou réglage d'horloge
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

164,84€^{HT}197,81€^{TTC}

CAS 3: INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC POSE OU CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Adaptation éventuelle du panneau de comptage
- ✓ Pose du nouveau compteur et/ ou disjoncteur
- ✓ Pose, dépose ou remplacement d'horloge ou relais EJP
- ✓ Programmation du compteur et ou réglage d'horloge
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

412,93€^{HT}495,52€^{TTC}

Délai standard de réalisation

La modification de formule tarifaire est réalisée entre J et J+30 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée

Canaux d'accès à la prestation

C1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C4

Portail

Clauses restrictives

Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées pendant une période donnée, par rapport à une situation régulière.

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

Contrat CARD

160 B - Modification de comptage sur réducteurs

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste en l'ensemble des modifications, paramétrages et contrôles de l'installation nécessaires à la modification du comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place, et en le relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

CAS 1 :	17,96€ ^{HT}	21,55€ ^{TTC}
Intervention sans déplacement		
CAS 2 :	164,84€ ^{HT}	197,81€ ^{TTC}
Intervention avec déplacement et sans changement d'appareil		
CAS 3 :	412,92€ ^{HT}	495,50€ ^{TTC}
Intervention avec déplacement et avec changement d'appareil		

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

P1-P3
Portail

Clauses restrictives

Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées pendant une période donnée, par rapport à une situation régulière

Référence contractuelle

160 C - Modification de comptage à lecture directe

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour les points de connexion en injection existants, la prestation consiste en, si nécessaire, la programmation et le changement du compteur et du panneau de comptage, et en le relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d’index

Prix de la prestation	48,52€ ^{HT}	58,22€ ^{TTC}
-----------------------	----------------------	-----------------------

Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés
Canaux d’accès à la prestation	P4 Portail

Référence contractuelle

170 - Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Sur demande du client ou du fournisseur, et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.

Principe de facturation : Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d’application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d’observation ne fait pas l’objet d’une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.

CAS 1 : INTERVENTION SANS DEPLACEMENT

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :

- ✓ Télé-paramétrage du comptage
- ✓ Télé-relevé des index

Prix de la prestation

67,59€^{HT}

81,11€^{TTC}

CAS 2 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET SANS MODIFICATION DE COUPLAGE NI CHANGEMENT D’APPAREIL

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :

- ✓ Déplacement pour modification des paramétrages du compteur
- ✓ Réglage disjoncteur
- ✓ Relevé d’index

Prix de la prestation

67,59€^{HT}

81,11€^{TTC}

CAS 3A : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT AVEC CHANGEMENT DE TC HTA

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :

- ✓ Changement de puissance
- ✓ Paramétrages du compteur
- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- ✓ Relevé d’index

Prestations non comprises

- ✓ Fourniture et pose des TC / TT

Prix de la prestation

67,59€^{HT}

81,11€^{TTC}

Le changement de TC est effectué par le client lui-même, propriétaire de son installation. Une fois cette opération effectuée, le distributeur effectue le changement de puissance et contrôle la chaîne de mesure.

170 - Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

CAS 3B : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT AVEC CHANGEMENT DE TC BT**Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Fourniture et remplacement des TC BT
- ✓ Changement de puissance
- ✓ Paramétrages du compteur
- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation67,59€^{HT}81,11€^{TTC}**Cas 4 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET MODIFICATION DE COUPLAGE ET SANS CHANGEMENT D'APPAREIL (avec/sans coupure, dépend du matériel sur place)****Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- ✓ Relevé d'index

Prestations non comprises

- ✓ Fourniture et pose des TC / TT

La modification de couplage est effectuée par le client lui-même, propriétaire de son installation. Une fois l'opération effectuée, le distributeur effectue le changement de puissance et contrôle la chaîne de mesure.

Prix de la prestation67,59€^{HT}81,11€^{TTC}**Cas 5 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR****Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation éventuelle du matériel TST
- ✓ Dépose de l'ancien compteur et/ou disjoncteur
- ✓ Adaptation éventuelle du panneau de comptage
- ✓ Pose du nouveau compteur et/ ou disjoncteur
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation67,59€^{HT}81,11€^{TTC}**Délai standard de réalisation**

La modification de puissance est réalisée entre J et J+30 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée

Canaux d'accès à la prestation**C1**

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C3

Portail

Référence contractuelle

Contrat CARD

Contrat GRD-F

DGARD-CU

«Dispositions générales relatives à l'utilisation du Réseau »

175 - Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

Facturation	De base		Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)			Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel/Devis)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Option 1 : Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur

La prestation consiste en l’activation de l’interface de communication « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l’utilisateur et en un relevé des index.

Option 2 : Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur

La prestation consiste en la dépose du compteur en place, la pose d’un compteur électronique (non évolué) avec l’interface de communication « télé-information client » (TIC) activée et le relevé des index des compteurs (anciens et nouveau).

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d’index

Prix de la prestation

Option 1		
Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur	104,83€ ^{HT}	125,80€ ^{TTC}
Option 2		
Remplacement du compteur par un compteur électronique	412,93€ ^{HT}	486,74€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation | Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation | C5
Portail

Référence contractuelle | Contrat GRD-F

180 – Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance sous-crite [BT ≤ 36 kVA]

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour les points de connexion en soutirage en BT ≤ 36 kVA, la prestation consiste en la modification de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

OPTION 1 : MODIFICATION DE PUISSANCE SEULE**CAS 1 : AVEC REGLAGE DU DISJONCTEUR****Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation**32,33€^{HT}****38,80€^{TTC}***La réduction de puissance souscrite n'est **pas** facturée.***CAS 2 : AVEC CHANGEMENT DU DISJONCTEUR****Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation**48,12€^{HT}****57,74€^{TTC}***La réduction de puissance souscrite n'est **pas** facturée.***CAS 3 : AVEC REGLAGE DU DISJONCTEUR ET CHANGEMENT DE COMPTEUR****Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement du compteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Prix de la prestation**48,12€^{HT}****57,74€^{TTC}***La réduction de puissance souscrite n'est **pas** facturée.*

180 – Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

OPTION 1 : MODIFICATION DE PUISSANCE SEULE

CAS 4 : AVEC CHANGEMENT DE DISJONCTEUR ET CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Prix de la prestation

58,20€^{HT}

69,84€^{TTC}

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

CAS 5 : AVEC PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le changement de coupe circuit,
- ✓ La pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Prix de la prestation

135,89€^{HT}

163,07€^{TTC}

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

CAS 6 : AVEC PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le changement de coupe circuit,
- ✓ La pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Prix de la prestation

135,89€^{HT}

163,07€^{TTC}

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

180 – Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance sous-crite [BT ≤ 36 kVA]

OPTION 2 : MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT SEUL

CAS 1 : PASSAGE DE SIMPLE EN DOUBLE TARIF AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ La pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Prix de la prestation

48,12€^{HT}

57,74€^{TTC}

La prestation n'est **pas facturée** aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 2 : PASSAGE DE DOUBLE EN SIMPLE TARIF AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ La dépose d'un relais ou d'une horloge,
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Prix de la prestation

48,12€^{HT}

57,74€^{TTC}

La prestation n'est **pas facturée** aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 3 : PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prestations élémentaires

Se reporter au cas 5 de l'option 1.

Prix de la prestation

135,89€^{HT}

163,07€^{TTC}

La prestation n'est **pas facturée** aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 4 : PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prestations élémentaires

Se reporter au cas 6 de l'option 1.

Prix de la prestation

135,89€^{HT}

163,07€^{TTC}

La prestation n'est **pas facturée** aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 5 : SANS INTERVENTION

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

La modification de la formule tarifaire souscrite.

Prix de la prestation

Non Facturée

180 – Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance sous-crite [BT ≤ 36 kVA]

OPTION 2 : MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT SEULE

CAS 6 : AVEC PROGRAMMATION DU COMPTEUR

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La programmation du compteur,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation

32,33€^{HT}

38,80€^{TTC}

OPTION 3 : MODIFICATION SIMULTANEE DE LA PUISSANCE ET DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT

CAS 1 : PASSAGE DE SIMPLE EN DOUBLE TARIF

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur si nécessaire,
- ✓ Le changement du compteur si nécessaire,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ La pose du relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation

58,20€^{HT}

69,84€^{TTC}

CAS 2 : PASSAGE DE DOUBLE EN SIMPLE TARIF

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur si nécessaire,
- ✓ Le changement du compteur si nécessaire,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ La dépose du relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation

58,20€^{HT}

69,84€^{TTC}

CAS 3 : PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prestations élémentaires

Se reporter au cas 5 de l'option 1.

CAS 4 : PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prestations élémentaires

Se reporter au cas 6 de l'option 1.

Délai standard de réalisation

Standard **10 jours ouvrés**

Express : **2 jours ouvrés**

Canaux d'accès à la prestation

C5

Portail

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

DGARD-CU

« Dispositions générales relatives à l'utilisation du Réseau ».

180 – Modification de puissance de raccordement en injection pour les producteurs raccordés dans le domaine de tension BT ≤ 36 kVA

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à modifier la puissance de raccordement en injection du point de connexion. Pour une modification de puissance qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (passage de monophasé à triphasé ou inversement), les travaux feront l'objet d'un devis adressé au client. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

Les différentes cas et tarifs associés sont les suivants :

CAS 1 : AVEC REGLAGE DE L'APPAREIL DE CONTRÔLE (disjoncteur)**Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation**32,33€^{HT}****38,80€^{TTC}****CAS 2 : AVEC CHANGEMENT DU DISJONCTEUR****Prestations élémentaires**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation**48,12€^{HT}****57,74€^{TTC}**

133,75

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le changement de coupe circuit,
- ✓ La pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)..

Prix de la prestation**133,75€^{HT}****160,50€^{TTC}**

180 – Modification de puissance de raccordement en injection pour les producteurs raccordés dans le domaine de tension BT ≤ 36 kVA

CAS 4 : PASSAGE DE TRIPHASÉ À MONOPHASÉ

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur,
- ✓ Le changement de compteur,
- ✓ Le réglage du disjoncteur,
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire,
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- ✓ Le changement de coupe circuit,
- ✓ La pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)..

Prix de la prestation

133,75€^{HT}

160,50€^{TTC}

CAS 5 : INTERVENTION À DISTANCE

(Lorsque le point dispose d'un compteur communicant)

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La programmation du compteur,
- ✓ Le relevé des index.

Prix de la prestation

3,18€^{HT}

3,82€^{TTC}

CAS 6x : ÉTUDE TECHNIQUE

Prix de la prestation

DEVIS

Délai standard de réalisation

Standard **10 jours ouvrés**

Express : **2 jours ouvrés**

Canaux d'accès à la prestation

C5

Portail

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

DGARD-CU

« Dispositions générales relatives à l'utilisation du Réseau ».

185 - Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Option 1 : Activation de la sortie télé-information du compteur électronique

La prestation consiste en l'activation de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé des index.

Option 2 : Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur

La prestation consiste en la dépose du compteur en place, la pose d'un compteur électronique (non évolué) avec l'interface de communication « télé-information client » (TIC) activée et le relevé des index des compteurs (anciens et nouveau).

Option 3 : Mise en place d'un système de télé-report des index.

La prestation consiste en la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place d'un système de télé-report des index et en un relevé des index.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

Option 1	27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}
Activation de la sortie télé-information du compteur électronique		
Option 2	68,23€ ^{HT}	81,88€ ^{TTC}
Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur		
Option 3		
Mise en place d'un système de télé-report des index		Devis

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C5
Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La sortie télé-information existe sur le compteur en place, soit accessible et ne soit pas condamnée

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

200 A - Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement (sans collecte de chèque)

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la suspension de l’alimentation (ou la desserte) d’un point de connexion et le relevé des index dans le cadre de la gestion d’un impayé ou d’un manquement contractuel.

Nota : Le distributeur évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end, et jours fériés.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :

- ✓ Suspension de l’alimentation (C1-C4), ouverture des arrivées HTA (P1-P2) ou enlèvement de fusibles en BT (P3-P4)
- ✓ Relevé d’index
- ✓ Rétablissements hauts et bas
- ✓ Collecte de chèque si le fournisseur le demande

Prix de la prestation		
- Coupure	123,11€ ^{HT}	147,73€ ^{TTC}
- Rétablissement	144,20€ ^{HT}	173,04€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation			
- Coupure	Standard : 10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés	
- Rétablissement	Standard : 1 jour ouvré	Express : Le jour même si paiement avant 15 h	
Canaux d’accès à la prestation		P1-P4	C2-C4
		Téléphone, courrier, fax,e-mail	C2-C4 Annulation Portail, Téléphone C2-C4 Portail

Clauses restrictives	En cas d’impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du Fournisseur ou du Client, y compris en cas d’opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.
----------------------	--

Référence contractuelle	Contrat GRD-F	Contrat CARD
-------------------------	---------------	--------------

Modèle de cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d’énergie électrique (1992), article 24 : le fournisseur a obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l’avance.

200 B - Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Facturation	De base		Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)			Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel/Devis)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Prestations proposées :

- Coupure
- Limitation 1000W (uniquement clients résidentiels)
- Limitation 3000W (uniquement clients résidentiels)
- Rétablissement

Suite à la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure, limitation de puissance ou rétablissement.

Pour les clients résidentiels, le fournisseur respecte en amont de sa demande les règles nationales, et locales (cahier des charges de concession notamment) relatives au traitement des impayés des clients particuliers. La coupure/limitation peut être conditionnée à la présence du client.

Le distributeur évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end, et jours fériés. Cette prestation est aussi proposée pour les impayés des services généraux des immeubles.

Principe de facturation : L'intervention pour impayé est facturée au forfait. Ce forfait prévoit la collecte de chèque, si le fournisseur en fait la demande, en précisant le cas échéant le montant minimal à encaisser pour éviter la coupure.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Coupures basses. Option : prise et transfert de chèque
- ✓ Limitation (1000W ou 3000W). Option : prise et transfert de chèque (uniquement clients résidentiels)
- ✓ Rétablissements bas
- ✓ Coupures et rétablissements hauts

Prix de la prestation		
Comprend la coupure / limitation et le rétablissement avec 2 interventions entre temps	45,66€ ^{HT}	54,79€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation		
Coupure/Limitations	Standard : 10 jours ouvrés	Communs d'immeuble : 1 mois
Rétablissement	Standard : le jour même si demande avant 15 h, sinon 1 jour ouvré	
Canaux d'accès à la prestation	C5	
	Portail	

Clauses restrictives

En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui envoyer.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Si lors du déplacement, l'agent du distributeur ne peut pas réaliser la prestation pour des raisons de configuration technique, et qu'une équipe doit ensuite effectuer un second déplacement avec des moyens particuliers, le délai sera de 20 jours ouvrés.

Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées pendant une période donnée, par rapport à une situation régulière.

Référence contractuelle	Contrat GRD-F	Cahier des charges de concession
--------------------------------	---------------	----------------------------------

200 C - Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

96,17

Facturation	De base		Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)			Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel/Devis)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Prestations proposées :

- Coupure
- Rétablissement

Suite à la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure ou rétablissement.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Coupures
- ✓ Rétablissement

Prix de la prestation		
Coupure	81,57€ ^{HT}	97,88€ ^{TTC}
Rétablissement	106,72€ ^{HT}	128,06€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation Coupure/Limitations Rétablissement	Standard : 10 jours ouvrés
	Standard : 1 jour ouvré
Canaux d'accès à la prestation	P4 Portail

Clauses restrictives

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée.
Si lors du déplacement, l'agent du distributeur ne peut pas réaliser la prestation pour des raisons de configuration technique, et qu'une équipe doive ensuite effectuer un second déplacement avec des moyens particuliers, le délai sera de 20 jours ouvrés.

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

Cahier des charges de concession

300 A - Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure au pas 10 minutes

Facturation	De base		Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)			Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel/Devis)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le relevé et la transmission hebdomadaire de la courbe de mesure au pas 10 minutes, avec correction éventuelle et validation de cette courbe, à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur.

Le gestionnaire de réseau public de distribution précise les modalités de transmission de la courbe de mesure.

Cette prestation est accessible aux utilisateurs dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur permet de mesurer la courbe de mesure au pas 10 minutes.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des points 10 minutes
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Prix de la prestation		Non facturée (Prestation de base)	
Délai standard de réalisation	Hebdomadaire : La courbe de mesure de la semaine S est transmise en semaine S+1		
Canaux d'accès à la prestation	C1/P1-P3	C2	
	Téléphone, courrier, fax, e-mail	Portail	

300 B - Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure au pas 30 minutes

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le relevé et la mise à disposition hebdomadaire de la courbe de mesure au pas 30 minutes, avec correction éventuelle et validation de cette courbe, à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur.

Le gestionnaire de réseau public de distribution précise les modalités de mise à disposition de la courbe de mesure.

Cette prestation est accessible aux utilisateurs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur permet de mesurer la courbe de mesure.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des points 30 minutes
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Hebdomadaire : La courbe de mesure de la semaine S est transmise en semaine S+1
Canaux d'accès à la prestation	Portail, Téléphone, courrier, fax, e-mail

300 C – Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation comporte 2 options :

- Option 1, Transmission récurrente de la courbe de charge
La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un Point de Service actif et à la transmettre au Demandeur. Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues de compteur, au pas de 30 minutes.
La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.
La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.
- Option 2, Collecte de la courbe de charge
La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 minutes pour un Point de Service Actif.
La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant
- ✓ La validation de la prise en charge de la transmission récurrente

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- ✓ Le site soit équipé d'un compteur communicant
- ✓ Le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du consommateur pour la collecte et la transmission de sa courbe de charge

Prix de la prestation		Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	3 jours ouvrés	
Canaux d'accès à la prestation	Consommateur : Espace personnel GreenAlp, courrier, email Fournisseur : Portail Fournisseur	

310 - Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le paramétrage et le calcul d'une courbe synchrone obtenue à partir de courbes de mesure.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Paramétrage initial du calcul de la courbe synchrone
- ✓ Transmission mensuelle de la courbe synchrone

Prix de la prestation

39,81€^{HT}47,77€^{TTC}

Délai standard de réalisation

les premières données sont transmises au début du mois M+1 ou du mois M+2 en fonction du jour du mois M auquel la prestation a été demandée.

Canaux d'accès à la prestation

P1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les prestations complémentaires de comptage nécessaires à sa réalisation aient été souscrites
- La demande ait été faite 15 jours calendaires avant la fin de mois pour être effective le mois suivant

Référence contractuelle

320 - Transmission mensuelle des index et puissances atteintes

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Le distributeur publie tous les mois les index d'énergie réactive et de puissance atteinte, ainsi que la consommation mensuelle par PADT, sur la base d'un relevé effectif sur site ou par télé-relève.

La transmission est fondée sur la collecte et la remontée des données.

Si les points de comptage n'ont pas pu être relevés, les données publiées sont une estimation calculée sur la base des historiques de consommation.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des données
- ✓ Enquête et correction éventuelle des
- ✓ Eléments en cas d'anomalie
- ✓ Envoi des éléments

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

Standard : Mensuelle

Canaux d'accès à la prestation

C2-C4

Portail

Clauses restrictives

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

325 – Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Propriétaire
	Gestionnaire d'immeuble
	Tiers autorisés

Description

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La vérification de la recevabilité de la demande,
- ✓ L'identification des PDL (points de livraison) associés à la demande,
- ✓ L'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés,
- ✓ La transmission du nombre de points de mesure,
- ✓ La transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 autres modifications au maximum à compter de la date de la demande.

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.

Canaux d'accès à la prestation

Téléphone, courrier, e-mail

Clauses restrictives

- Le demandeur a transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses) ;
- Le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées ;
- Le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition de GREENALP ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande ;
- Le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

330 - Relevé de courbes de mesure par GSM

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation, qui permet, dans l'attente de la mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne de réseau téléphonique commutée, la mise en œuvre d'une solution palliative de relevé par GSM pour une durée de 2 ans, consiste en la mise à disposition et le raccordement de l'interface de communication, le test de communication et la dépose de l'interface à l'issue de la période transitoire.

Prix de la prestation

Test de communication positif	952,66€ ^{HT}	1143,19€^{TTC}
Test de communication négatif	265,34€ ^{HT}	318,41€^{TTC}

Délai standard de réalisation | Standard : **10 jours ouvrés**

Canaux d'accès à la prestation | **C1/P1-P3** | **C2**
Téléphone, courrier, fax, e-mail | Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

- La disponibilité du matériel GSM
- La confirmation par le client / le producteur de la couverture du site en GSM – Data par au moins un opérateur
- La pérennité de couverture des signaux GSM par les opérateurs

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

340 - Relevé et transmission d'index

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Le distributeur met à disposition les données de comptage (index) pouvant correspondre à un relevé réel ou à une estimation.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Relève du compteur
- ✓ Mise à disposition de l'information
- ✓ Relève spéciale suite non relève pendant plus de 1 an
- ✓ Gestion des absences successives à la relève (envoi de courrier avec AR)

Prix de la prestation

- Relève du compteur	Non facturée (Prestation de base)
- Mise à disposition de l'information	Non facturée (Prestation de base)
- Relève spéciale suite non relève	Facturé comme une relève spéciale
- Gestion des absences successives à la relève	56,66€ ^{HT} 67,99€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : Mensuel

Canaux d'accès à la prestation

C5
Portail

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

360 - Relevé spécial

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Il s'agit d'un relevé effectué sur demande.

A partir du 01 juillet 2004 il sera fait dans la majorité des cas sur demande du client C1, ou du fournisseur (C2-C5) dans les cas suivants :

- Demande expresse pour résiliation
- Doute sur consommation
- Présomption d'erreur de relevé

Les vérifications portent sur le fonctionnement apparent des appareils de comptage et sur les données du comptage (index, paramétrages ...).

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Déplacement d'un agent technique ou télé-relève
- ✓ Lecture des index
- ✓ Selon les cas, remise à zéro des dépassements
- ✓ Mise à disposition de l'information

Prix de la prestation

C1-C4/P1-P3	60,31€ ^{HT}	72,37€ ^{TTC}
C5/P4	27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : **10 jours ouvrés**

Express : **2 jours ouvrés**

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P4

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C5

Portail

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

365 – Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Cette prestation permet aux utilisateurs de contester, dans les 3 mois, un index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation à l'exception des utilisateurs mensualisés, pour lesquels le délai de contestation est porté à 12 mois.

Cette prestation comprend deux options :

- Une **option sans déplacement** : analyse des consommations sans se déplacer sur la base d'un auto-relevé daté ou d'un état des lieux du consommateur transmis au gestionnaire de réseau de distribution par le fournisseur et correction de l'index le cas échéant ;
- Une **option avec déplacement** : le distributeur se déplace pour relever l'index mis en cause, puis l'analyse et procède à la correction le cas échéant. La prestation comprend un déplacement unique du distributeur.

Prix de la prestation

OPTION 1 :

Intervention sans déplacement

24,38€^{HT}29,26€^{TTC}

OPTION 2 :

Intervention avec déplacement

58,31€^{HT}69,97€^{TTC}

La prestation est **gratuite** dans les cas suivants :

- L'anomalie concerne un index relevé par le distributeur
- L'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé est supérieur à 4 000 kWh pour les utilisateurs résidentiels, et supérieur à 8 000 kWh pour les utilisateurs professionnels, dans le cas d'une contestation d'index de changement de fournisseur.

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Portail

370 - Prestation annuelle de décompte

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Un point de comptage est en décompte lorsqu'il est raccordé indirectement au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'installations électriques privatives appartenant à un tiers appelé hébergeur.

La prestation est réservée aux points de comptage en décompte pour lesquels il existe au moment de la demande un contrat en vigueur avec GREENALP relatif à l'acheminement.

La prestation consiste, pour une installation raccordée indirectement au réseau public de distribution par l'intermédiaire des installations électriques privatives appartenant à un tiers, à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux de soutirage et/ou d'injection au périmètre d'un responsable d'équilibre et de la publication des données de comptage.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Elaboration et gestion du contrat de service de décompte
- ✓ Location et entretien du matériel de comptage
- ✓ Contrôle du matériel de comptage
- ✓ Relevé et exploitation des données du point de comptage en décompte
- ✓ Validation, correction et mise à disposition des données
- ✓ Décompte des flux du site hébergeur
- ✓ Transmission des flux, après décompte, à RTE ou au RE du client hébergeur

Hébergeur disposant d'un service de comptage à courbe de charge

Prix de la prestation

Service de comptage du point de comptage en décompte	A courbe de charge	18,77€ ^{HT}	22,52€ ^{TTC}
	A index (HTA et BT > 36kVA)	242,71€ ^{HT}	291,25€ ^{TTC}
	A index (BT ≤ 36kVA)	136,92€ ^{HT}	164,30€ ^{TTC}

Hébergeur disposant d'un service de comptage à index

Prix de la prestation

Service de comptage du point de comptage en décompte	A courbe de charge	390,24€ ^{HT}	468,29€ ^{TTC}
	A index (HTA et BT > 36kVA)	614,44€ ^{HT}	737,33€ ^{TTC}
	A index (BT ≤ 36kVA)	495,55€ ^{HT}	594,66€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Transmission des courbes de mesure : **mensuelle**
 Transmission des index en HTA et BT > 36kVA : **mensuelle**
 Transmission des index en BT ≤ 36kVA : **mensuelle**

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P3
Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C5
Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

- Le site hébergeur ait fait jouer son éligibilité
- Le site hébergeur soit équipé d'un compteur à courbe de charge
- Il existe au moment de la demande un contrat en vigueur avec GREENALP relatif à l'acheminement pour le point de comptage en décompte considéré
- Un contrat de service de décompte relatif au point de comptage en décompte considéré soit signé

380 – Transmission de l'historique de courbe de mesure

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la récupération de la courbe de mesure au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier. L'autorisation désignant le tiers mandaté par le(s) client(s) doit être adressée au gestionnaire de réseau de distribution lors de la demande de prestation par le tiers.

Cette prestation ne peut être demandée que pour une période au cours de laquelle la courbe de mesure a été mesurée par le dispositif de comptage de l'utilisateur et stockée.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des données
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P3

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2

Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

- Confidentialité : nécessité que le client ait donné mandat à son fournisseur (prévu au contrat GRD-F).
- Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an

385 – Transmission de l'historique d'index

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier. L'autorisation désignant le tiers mandaté par le(s) client(s) doit être adressée au gestionnaire de réseau de distribution lors de la demande de prestation par le tiers.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des données
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation | Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation | Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

- Confidentialité : nécessité que le client ait donné mandat à son fournisseur (prévu au contrat GRD-F).
Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an

390 - Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

A courbe de mesure

Description

La prestation consiste en le raccordement du dispositif de comptage sur une ligne téléphonique mise à disposition par l'utilisateur, ou partagée en fenêtre d'écoute (uniquement lorsque les grandeurs mesurées sont des index).

Prix de la prestation

127,36€^{HT}152,83€^{TTC}

Le prix facturé par l'opérateur téléphonique pour l'activation ou le transfert de la ligne est facturé en sus.

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P3

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C4

Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

- Confidentialité : nécessité que le client ait donné mandat à son fournisseur (prévu au contrat GRD-F).
- Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an

400 - Vérification des protections HTA et de découplage

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Producteurs à courbe de mesure

Description

La prestation consiste en la séparation de l'installation, le contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure et de la conformité des réglages des protections ainsi que la remise en exploitation.

Quand la vérification est effectuée par un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau, la présence de ce dernier est cependant obligatoire.

La réglementation NF C13-100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections une fois par an.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ 1 - les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- ✓ 2 - l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- ✓ 3 - la vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire Pwh si existante) et / ou des protections de découplage et selon les cas leur réglage,
- ✓ 4 - la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension),
- ✓ 5 - la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- ✓ 6 - la vérification des travaux effectués,
- ✓ 7 - la remise en exploitation.

Intervention pour vérification des protections HTA :

Prix de la prestation

Ensemble de la prestation	723,26€ ^{HT}	867,91€ ^{TTC}
Actes 6 et 7	344,92€ ^{HT}	413,90€ ^{TTC}

Intervention pour vérification des protections de découplage :

Prix de la prestation

Ensemble de la prestation	936,93€ ^{HT}	1124,32€ ^{TTC}
Actes 6 et 7	344,92€ ^{HT}	413,90€ ^{TTC}

Intervention pour vérification des protections HTA et de découplage :

Prix de la prestation

Ensemble de la prestation	1150,65€ ^{HT}	1380,78€ ^{TTC}
Actes 6 et 7	424,52€ ^{HT}	509,42€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation | Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation | C1/P1-P4 | C2-C3
Téléphone, courrier, fax, e-mail | Portail

410 - Prestation pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client par un prestataire agréé.

L'intervention de Greenalp est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La vérification des travaux effectués,
- ✓ Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Prix de la prestation	
344,92€ ^{HT}	413,90€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Client Final : Téléphone, courrier, fax, e-mail. Fournisseur : Portail

415 - Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification simultanée du dispositif de protection HTA de découplage des groupes électrogènes des installations électriques d'un client par un prestataire agréé.

L'intervention de Greenalp est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La vérification des travaux effectués,
- ✓ Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Prix de la prestation

424,52€^{HT}

509,42€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : **10 jours ouvrés**

Canaux d'accès à la prestation

Client Final : Téléphone, courrier, fax, e-mail.
Fournisseur : Portail

420 A - Vérification sur le dispositif de comptage

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Option 1 : Vérification métrologique du compteur

Description

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
 - ✓ Vérification métrologique
 - ✓ Contrôle de cohérence des TC
 - ✓ Dépose des appareils de vérification
 - ✓ Relevé d'index
- Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

Option 2 : Vérification de la chaîne de mesure (HTB et HTA)

Description

Pour les points de connexion en HTB et HTA, la prestation consiste en la vérification de la cohérence métrologique de l'installation et en la vérification du câblage des transformateurs de tension et de courant.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- ✓ Relevé d'index

Prestations non comprises

Fourniture et pose des TC / TT

Prix de la prestation

Option 1	291,83€ ^{HT}	350,20€ ^{TTC}
Option 2	170,16€ ^{HT}	204,19€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation | Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation	C1	C2-C3
	Courrier, fax, e-mail	Portail

Clauses restrictives

La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.

Référence contractuelle

Contrat CARD : Pas de mention	Contrat GRD-F : Conditions générales, paragraphe 3.1.6
-------------------------------	--

420 B - Vérification sur le dispositif de comptage

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
 - ✓ Vérification métrologique
 - ✓ Contrôle de cohérence des TC
 - ✓ Dépose des appareils de vérification
 - ✓ Relevé d'index
- Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

Prix de la prestation

291,83€^{HT}350,20€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C4

Portail

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

420 C - Vérification sur le dispositif de comptage

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Option 1 : Vérification métrologique du compteur

Description

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
- ✓ Vérification métrologique
- ✓ Dépose des appareils de vérification relevé d'index

La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

Option 2 : Vérification visuelle du compteur (BT ≤ 36 kVA)

Description

A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage. Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Déplacement d'un agent technique
- ✓ Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

Option 1	291,83€ ^{HT}	350,20€ ^{TTC}
Option 2		
La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.	32,33€ ^{HT}	38,80€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard 1 : 2 jours ouvrés pour contact client

Standard 2 : Respect de la date convenue avec le client

Canaux d'accès à la prestation

C5

Portail

Clauses restrictives

La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.

Référence contractuelle

Contrat GRD-F : conditions générales, paragraphe 3.1.6

430 – Prestation complémentaire de comptage

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Cette prestation est réalisée dans un contexte concurrentiel.

Description

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Lorsque le compteur est télé-relevé :

- ✓ Le télé-relevé
- ✓ La validation et la publication de la courbe de mesure

Lorsque le compteur n'est pas télé-relevé :

- ✓ Le relevé
- ✓ La validation et la publication des index

Prix de la prestation	La prestation est facturée suivant la composante annuelle de comptage prévue à la section 4 des règles tarifaires pour l'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur.
Délai standard de réalisation	- Compteur à courbe de mesure : publication réalisée au plus tard le 3ème jour ouvré du mois M+1. - Compteur à index : publication réalisée au plus tard le 6ème jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail
Clauses restrictives	La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.

440 – Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

- **Prestation 1 : Synchronisation du matériel de comptage**

Pour les points de connexion, la prestation consiste à mettre à jour le calendrier du dispositif de comptage, programmer les changements d'heure légale (d'hiver / d'été) et mettre à l'heure le matériel en cas de dérive.

- **Prestation 2 : Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur**

Lorsque le dispositif de comptage fonctionne, la prestation consiste en le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage, avec mise à jour du système d'information et modification de la composante annuelle de comptage.

Lorsque l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur est défectueux, la prestation consiste en le remplacement du dispositif de comptage, la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage, la mise en exploitation du dispositif de comptage et le relevé des compteurs (ancien et éventuel nouveau).

Prestation 1 : Synchronisation du matériel de comptage

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention

Prix de la prestation

27,37€^{HT}/an32,84€^{TTC}/an

Délai standard de réalisation

Standard : réalisée à une **date convenue** avec le demandeur

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P4

Courrier, fax, e-mail

C2-C4

Portail

Prestation 2 : Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

Standard : réalisée à une **date convenue** avec le demandeur

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P4

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C5

Portail

450 A - Mise sous / hors tension pour essai des installations électriques

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Le distributeur assure **la mise sous / hors tension** dans le respect des dispositions contractuelles.

Pour les points de connexion en HTB, HTA, BT > 36 kVA et BT ≤ 36 kVA non résidentiels, la prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur.

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le gestionnaire de réseau public de distribution. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le gestionnaire de réseau public de distribution.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif,
- ✓ Pose d'un compteur
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

Mise sous tension

627,18€^{HT}752,62€^{TTC}

Mise hors tension

342,18€^{HT}410,62€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express : 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C4

Portail

Clauses restrictives

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation concernée et sa durée maximale est définie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution lors de la demande. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD.

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

450 B - Mise sous / hors tension pour essai des installations électriques

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la **mise sous / hors tension** dans le respect des dispositions contractuelles.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif,
- ✓ Pose d'un compteur
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

Prix de la prestation

Mise sous tension

161,88€^{HT}194,26€^{TTC}

Mise hors tension

91,55€^{HT}109,86€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express : 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C5
Portail

Clauses restrictives

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation concernée et sa durée maximale est définie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution lors de la demande. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité Consuel, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD.

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

460 A - Séparation de réseaux

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la publication UTE C18-510, et la remise en exploitation.

Pour les points de connexion en HTB et HTA, la prestation inclut en outre les manœuvres des organes de coupure pour assurer la continuité du réseau et l'ouverture des appareils d'alimentation (ou de desserte) du poste de l'utilisateur.

Principe de facturation : Prestation facturée selon forfait en jours ouvrés. En dehors des heures ouvrées facturation majorée selon prix définis au préambule.

Les temps d'attente éventuels au-delà de 30 minutes au moment de la déconsignation sont également facturables sur la base des coûts standards de main d'œuvre.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Intervention sur place pour :

- ✓ Manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau
- ✓ Ouverture des appareils
- ✓ Pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte
- ✓ Remise d'une attestation de séparation de réseau

A l'issue des travaux :

- ✓ Contrôle de l'installation
- ✓ Récupération de l'attestation de séparation de réseau
- ✓ Enlèvement des cadenas et remise sous tension de l'installation

Prix de la prestation

275,62€^{HT}330,74€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 21 jours calendaires

Canaux d'accès à la prestation

C1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C3

Portail

460 B - Séparation de réseaux

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la publication UTE C18-510, et la remise en exploitation.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Intervention sur place pour :

✓ Retrait des fusibles

Ou

✓ Ouverture des coupe-circuits

✓ Pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte

✓ Vérification d'absence de tension et remise d'une attestation de séparation de réseau.

A l'issue des travaux :

✓ Contrôle de l'installation

✓ Récupération de l'attestation de séparation

✓ Enlèvement des cadenas et remise sous tension de l'installation

Prix de la prestation

189,08€^{HT}

226,90€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : **21 jours** calendaires

Canaux d'accès à la prestation

C4

Portail

460 C - Séparation de réseaux

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la publication UTE C18-510, et la remise en exploitation.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Intervention sur place pour :

✓ Retrait des fusibles

Ou

✓ Ouverture des coupe-circuits

✓ Pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte

✓ Vérification d'absence de tension et remise d'une attestation de séparation de réseau.

A l'issue des travaux :

✓ Contrôle de l'installation

✓ Récupération de l'attestation de séparation

✓ Enlèvement des cadenas et remise sous tension de l'installation

Prix de la prestation

Branchement individuel	189,08€ ^{HT}	226,90€ ^{TTC}
Branchement collectif	189,08€ ^{HT}	226,90€ ^{TTC}
Portion de réseau BT	189,08€ ^{HT}	226,90€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : **21 jours** calendaires

Canaux d'accès à la prestation

C5

Portail

500 A - Information sur incident en temps réel

Facturation	De base		Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)			Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel/Devis)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Le distributeur met à disposition des clients HTA les informations dont il dispose sur les incidents sur le réseau qui entraînent des interruptions de fourniture.
Le distributeur propose les prestations suivantes :
Pour tous les PDL HTA : Information sur les incidents en temps réel.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectués exclusivement :
✓ Mise à disposition d’un numéro d’appel

Prix de la prestation		Non facturée (Prestation de base)	
Délai standard de réalisation		Message d’incident activé dans les 5 min suivant le début de l’incident Maj. sur serveur vocal dans les 15 min suivant chaque phase d’évolution de l’incident	
Canaux d’accès à la prestation		Accès N° d’appel	
Référence contractuelle		Contrat GRD-F	

500 B - Information sur incident en temps réel

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour tous **les PDL BT** le distributeur propose la prestation suivante : réponse sur les incidents en temps réel sur un serveur vocal interactif (ou par un agent de permanence) (Standard 1)

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Mise à disposition d'un numéro d'appel

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

Standard : Agent de permanence

Canaux d'accès à la prestation

Accès

N° d'appel

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

550 - Information de Coupure pour travaux

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Lorsque les contraintes techniques l'imposent, le distributeur peut être amené à effectuer des coupures. L'information est faite par voie d'affichage, voie de presse, ou par courrier. Les clients CARD peuvent être contactés, pour plus de précautions, par téléphone.

Nota : Clients prioritaires : l'information est effectuée dès que des travaux peuvent fragiliser l'alimentation du client, même s'ils ne doivent pas entraîner de coupure. Le critère « prioritaire » est déterminé par les préfectures.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Appel téléphonique des clients C1
- ✓ Informations de tous les clients concernés par la coupure par courrier ou par voie d'affichage

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

Standard C1: **Contact téléphonique** préalable à la coupure

Standard C2-C5 : **Information écrite** ou par voir d'affichage au moins 5 jours avant la coupure

Canaux d'accès à la prestation

Sans objet

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

Arrêté ministériel du 5/7/90

600 – Bilans qualité de fourniture [HTB et HTA]

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Cette prestation consiste en l'établissement de bilans de continuité et de qualité de la fourniture, portant sur des engagements standards ou sur des engagements personnalisés.

Cette fiche comprend les options suivantes :

- **OPTION 1 : Bilan standard semestriel de continuité**

GREENALP adresse un bilan standard semestriel de continuité couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan (les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par GREENALP sur le réseau alimentant le site).

- **OPTION 2 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité**

GREENALP adresse un bilan sur la tenue des engagements personnalisés de continuité souscrits par le client dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé Continuité.

- **OPTION 3 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité**

GREENALP adresse, un bilan sur la tenue des engagements personnalisés portant sur les creux de tension dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé sur la qualité.

OPTION 1 : Bilan standard semestriel de continuité

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan personnalisé annuel ou semestriel de continuité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1, aux fournisseurs C2 et C3 ou aux producteurs P1 et P2 :

- ✓ Le nombre de coupures brèves et longues, ou nombre global de coupures
- ✓ Leurs motifs
- ✓ Leur durée

Prix de la prestation

258,05€^{HT}/an309,66€^{TTC}/an

Délai standard de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période concernée

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P2

Courrier, fax, e-mail

C2-C3

Portail

Référence contractuelle

Contrat CARD

Contrat GRD-F : Annexe DGARD-CU

OPTION 2 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan semestriel de continuité comprenant les éléments suivants a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 et C3 :

- ✓ Le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures
- ✓ Leurs motifs
- ✓ Leur durée

Prix de la prestation Bilan annuel	318,37€ ^{HT} /an	382,04€^{TTC}/an
Prix de la prestation Bilan semestriel supplémentaire	258,05€ ^{HT} /an	309,66€^{TTC}/an

Délai standard de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période concernée

Canaux d'accès à la prestation

C1

Courrier, fax, e-mail

C2-C3

Portail

OPTION 3 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan personnalisé annuel de qualité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2-C3 :

- ✓ Le nombre des creux de tension
- ✓ Leur durée
- ✓ Leur profondeur

Prix de la prestation Bilan annuel	1251,31€ ^{HT} /an	1501,57€^{TTC}/an
Prix de la prestation Bilan semestriel supplémentaire	258,05€ ^{HT} /an	309,66€^{TTC}/an

Délai standard de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période concernée

Canaux d'accès à la prestation

C1

Courrier, fax, e-mail

C2-C3

Portail

610 – Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir GREENALP ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ la pose d'un analyseur de réseau,
- ✓ la dépose de l'analyseur de réseau,
- ✓ l'analyse des résultats,
- ✓ la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Prix de la prestation

375,71€^{HT}450,85€^{TTC}

Délai standard de réalisation

A la date convenue avec le client

Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.



620 – Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir GREENALP ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ la pose d'un analyseur de réseau,
- ✓ la dépose de l'analyseur de réseau,
- ✓ l'analyse des résultats,
- ✓ la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Prix de la prestation

1537,84€^{HT}1845,41€^{TTC}

Délai standard de réalisation

A la date convenue avec le client

Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

645 - Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste en la fourniture, la pose et la location d'un dispositif de surveillance permettant la mesure et l'enregistrement des grandeurs électriques pendant le fonctionnement de l'installation de production. Dans le cadre du contrôle de performance, ce dispositif est installé sur toute installation de production de puissance supérieure ou égale à 5 MW

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude d'ingénierie du cas,
- ✓ La fourniture, la pose et le câblage du dispositif de surveillance dans son coffret,
- ✓ La location et l'entretien du dispositif.

Prix du raccordement du dispositif	419,59€ ^{HT}	503,51€ ^{TTC}
Prix de l'abonnement mensuel	18,05€ ^{HT}	21,66€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité :
Sous 6 semaines

Réalisation des travaux : A la **date con-**
venue avec le producteur

650 - Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste à mettre en place une fonction de télémesure permettant l'observation de différents paramètres électriques au point de connexion. Cette installation peut être requise par le gestionnaire de réseau public de distribution au titre de la réglementation en vigueur.

La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne téléphonique dédiée.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude d'ingénierie du cas,
- ✓ La fourniture et la pose du dispositif d'échange d'informations d'exploitation,
- ✓ La location et l'entretien du dispositif,
- ✓ La prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour Émission/réception des informations ou consignes,
- ✓ La mise à jour du logiciel.

Prix de la prestation

903,98€^{HT}1084,78€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité :
Sous 6 semaines

Réalisation des travaux : A la **date con-**
venue avec le producteur

660 - Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Pour les points de connexion en HTB et HTA, la prestation consiste en la mise en place, au point de connexion, d'un dispositif permettant de manoeuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Le gestionnaire de réseau public de distribution détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique de son réseau. La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne téléphonique dédiée, de la motorisation des interrupteurs d'arrivée au point de connexion de l'utilisateur et de leur compatibilité avec le coffret de télécommande du gestionnaire de réseau public de distribution.

La prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Mise à disposition d'un numéro d'appel

Prix de la prestation

Client C1		Devis	
Clients C2-C3	Télécommande 2 directions	698,97€ ^{HT}	838,76€ ^{TTC}
	Télécommande 3 ou 4 directions	751,07€ ^{HT}	901,28€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité : **Sous 6 semaines**

Réalisation des travaux : A la **date convenue** avec le producteur

670 - Production de réactif par condensateurs au poste source

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Dans le cas où une installation de production doit fournir de la puissance réactive, celle-ci peut, en accord avec GREENALP, être assurée par des batteries de condensateurs placées au poste source de raccordement de l'installation.

Le dimensionnement de la batterie de condensateurs est effectué par GREENALP en fonction des impératifs d'exploitation du réseau sur lequel est raccordée l'installation.

Lorsque les condensateurs installés sont financés par GREENALP, le producteur en assume les charges d'amortissement économique, d'entretien, d'exploitation et de renouvellement (les nouvelles installations appartiennent obligatoirement à ce cas).

Pour les condensateurs financés par le producteur, celui-ci en assume les charges d'entretien et d'exploitation.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Pour les condensateurs financés par GREENALP, l'installation, l'entretien, l'exploitation et le renouvellement du dispositif au poste source,
- ✓ Pour les condensateurs financés par le producteur, l'entretien et l'exploitation du dispositif au poste source.

Prix de la prestation

Condensateurs financés par GREENALP	4,20€ ^{HT} /kVar/an	5,04€ ^{TTC} /kVar/an
Condensateurs financés par le producteur	1,89€ ^{HT} /kVar/an	2,27€ ^{TTC} /kVar/an

Délai standard de réalisation

Selon les clauses prévues à la convention de raccordement

700 – RDV téléphonique pour analyse technique

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

Certaines demandes client nécessitent une analyse technique et la prise de conseils et d'explication auprès du distributeur.

Dans ce cas, un RDV téléphonique peut être pris auprès du distributeur, qui appelle le client pour :

- Fournir des explications techniques
- Déterminer à qui incombe le paiement des travaux
- Dans les cas simples, évaluer le budget nécessaire à la réalisation technique envisagée, et établir un devis par téléphone si le client décide de passer commande
- Dans les cas complexes, renseigner le client sur le coût de certains actes (ex : Ouverture de tranchée...)

Selon le degré de complexité de la demande exprimée, le distributeur détermine si une visite sur place est nécessaire ou non pour établir le devis.

Ce rendez-vous est proposé au fournisseur pour les clients rattachés à son périmètre.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Appel téléphonique par le distributeur
- ✓ Fourniture d'informations techniques
- ✓ Evaluation du coût total du projet ou d'éléments particuliers
- ✓ Etablissement d'un devis par téléphone, selon les cas
- ✓ Déplacement d'un technicien sur place si nécessaire
- ✓ Envoi du devis

Prix de la prestation

Non facturée (Prestation de base)

Délai standard de réalisation

Standard 1
RDV téléphonique sous
5 jours ouvrés

Standard 2
Devis envoyé sous **10 jours ouvrés**

Standard 3
Pour les raccordements,
consulter la fiche concernée

Canaux d'accès à la prestation

C5
Portail

Référence contractuelle

Contrat GRD-F

800 – Raccordement provisoire

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée définie, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Principe de facturation : Prestation sur devis. Le paiement total est exigé au moment du devis.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR: offre technique, offre financière, planning type),
- ✓ Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- ✓ La mise en service du raccordement provisoire,
- ✓ La résiliation,
- ✓ Le déraccordement,
- ✓ Pose et dépose du dispositif de comptage.

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 la rédaction et la signature des éventuelles conventions de raccordement et d'exploitation.

Prix de la prestation

Forfait ou devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Délai standard de réalisation

C4-C5 sans travaux sur le RPD standard :
10 jours ouvrés

PDR sans travaux sur le RPD:
10 jours ouvrés

Fin des travaux : A la **date convenue** avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR

C4-C5 sans travaux sur le RPD Express :
2 jours ouvrés

PDR avec travaux sur le RPD:
6 semaines à réception de la totalité des éléments du dossier

Canaux d'accès à la prestation

C5
Portail

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise :

- A l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- Pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

La mise en service est réalisée sous réserve :

- Que les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GREENALP ait été réalisée,
- Que le client signe la « Fiche engagement client », relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 1 an sauf chantier longue durée),
- Que l'installation soit en conformité avec les normes en vigueur, (notamment NF C13-100 ou C14-100),
- Qu'un accord de rattachement au responsable d'équilibre ait été transmis, pour les clients C1, ou que le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- Que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- Que le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Référence contractuelle

Contrat CARD

NFC 14.100

Article 23 des cahiers des charges de concession

840 - Raccordement

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude d'une solution technique,
- ✓ La rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- ✓ Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible et le réglage des protections).

Par ailleurs pour les points de connexion C1 à C4, elle intègre la rédaction et la signature des conventions de raccordement et d'exploitation.

Prix de la prestation

Forfait ou devis établi

selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Délai standard de réalisation

PDR: Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Fin des travaux : A la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR

Canaux d'accès à la prestation

C1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C4/C5

Téléphone + Formulaire + e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- À l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- Pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement,
- À l'acceptation formelle par la collectivité
- En charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

Pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement, et le cas échéant d'exploitation, doivent être mises à jour.

Référence contractuelle

Contrat CARD

860 - Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à déplacer ou à modifier le raccordement d'un point de connexion (y compris déplacement de compteur) conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude d'une solution technique,
- ✓ La rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- ✓ La réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Par ailleurs pour les points de connexion C1 à C4, elle intègre la rédaction des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.

Prix de la prestation

Devis

Délai standard de réalisation

PDR: Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous

- **3 mois** pour les points de connexion C1 à C4 et P3
- **10 jours** pour les points de connexion C5, à réception de la totalité des éléments du dossier
- **6 semaines** pour les P4

Fin des travaux : A la **date convenue** avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR

Canaux d'accès à la prestation

C1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C4

Téléphone + Formulaire + e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- A l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- Pour les points de connexion C1 à C4, à la signature préalable de la convention de raccordement mise à jour.

870 - Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	
Tiers						

Description

A la demande d'un tiers qui n'est pas l'utilisateur (Mairie, voisin, ligue de protection des oiseaux ...), le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage.

Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes Voir fiche 840).

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, la rédaction de la proposition technique et financière, et les travaux de déplacement d'ouvrage.

Principe de facturation : Prestation sur devis. Dans certaines conditions, les travaux sont gratuits pour le demandeur (ex : cas de privation de jouissance, droit de bâtir ou de clore, modification de voirie)

Prestations élémentaires

Sur Devis

Prix de la prestation

Devis

Délai standard de réalisation

Standard 1 : Devis envoyé sous **10 jours ouvrés**

Standard 2 : Respect de la **date convenue** avec le client

(Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires)



880 – Suppression de raccordement

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	
Tiers/Propriétaire						

Description

A la demande d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, le distributeur peut être sollicité pour débrancher le poste HTA ou supprimer le branchement BT lors de la résiliation, ou postérieurement à celle-ci.

La prestation, qui s'applique aux points de connexion ne correspondant pas à un branchement provisoire, consiste en la rédaction de la proposition technique et financière de débranchement, la mise hors tension de l'installation et les travaux de suppression du raccordement.

La dépose du compteur est incluse dans cette prestation

Principe de facturation : L'intervention est facturée à celui qui le demande : propriétaire, client, mairie (arrêté de péril)

Justification : La difficulté et les contraintes ne sont pas les mêmes selon que l'installation est alimentée en HTA ou en BT.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Interruption de la fourniture si nécessaire
- ✓ Débranchement

Prix de la prestation

Devis

Délai standard de réalisation

Standard 1 : Devis envoyé sous **2 jours ouvrés**
Standard 2 : Respect de la **date convenue** avec le client

Clauses restrictives

Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis (fiches 19 / 20)

Référence contractuelle

Contrat CARD

900 – Modification des codes d'accès au compteur

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la modification du paramétrage du comptage permettant de changer les codes d'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables et la transmission des codes d'accès à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Modification administrative
- ✓ Modification des paramétrages du comptage

Intervention éventuelle pour :

- ✓ Relevé d'index
- ✓ Remplacement des mémoires des compteurs

Prix de la prestation

101,82€^{HT}122,18€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C2-C3

Portail

Clauses restrictives

Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge

920 – Enquête

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

A la demande du fournisseur, un technicien se rend chez le client et recherche les éléments de réponse à la question du fournisseur.

Ex : présence ou non du client sur les lieux, enquête pour présomption de fraude ...

Enquête : La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de connexion avec enquête éventuelle sur place.

Forfait « agent assermenté » : Frais appliqués en cas de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès-verbal.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Enquête sur place selon demande
- ✓ Forfait « agent assermenté » suite à fraude
- ✓ Remplacement d'appareil de comptage détérioré par le client
- ✓ Forfait régularisation suite à utilisation de l'énergie en LS sans prise d'abonnement

Pour les fournisseurs C1-C4

Prix de la prestation		
Enquête sur place	90,20€ ^{HT}	108,24€ ^{TTC}
Forfait « agent assermenté »	490,87€ ^{HT}	589,04€ ^{TTC}
Remplacement d'appareil de comptage	412,93€ ^{HT}	495,52€ ^{TTC}
Forfait régularisation		ND

POUR LES FOURNISSEURS C5

Prix de la prestation		
Enquête sur place	27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}
Forfait « agent assermenté »	400,70€ ^{HT}	480,84€ ^{TTC}
Remplacement d'appareil de comptage	68,23€ ^{HT}	81,88€ ^{TTC}
Forfait régularisation	112,32€ ^{HT}	134,78€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express : 5 jours

Canaux d'accès à la prestation

C2-C4

Téléphone, courrier, fax, e-mail

C5

Portail

940 – Intervention de courte durée

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la réalisation d'une intervention de durée inférieure à 15 minutes autres que celles définies par ailleurs dans les présentes règles tarifaires, par exemple :

- Vérification de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) ;
- Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur ;
- Vérification des contacts tarifaires du compteur ;
- Ouverture de local ;
- Contrôle de tension instantané sans pose d'enregistreur ;
- Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé.

Prix de la prestation

C1-C4/P1-P3	104,83€ ^{HT}	125,80€ ^{TTC}
C5/P4	27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation | Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation | **C2-C4** : Téléphone, courrier, fax, e-mail | **C5** : Portail

960 – Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	
				Tiers		

Description

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques de GREENALP.

- **Prestation 1 : Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants**

La prestation consiste en la mise à disposition du matériel isolant adapté, la pose du matériel et la dépose du matériel.

- **Prestation 2 : Autres cas d'isolation du réseau**

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, l'envoi du devis et soit la réalisation des travaux de protection du réseau avec installation puis dépose du matériel adéquat, soit la mise hors tension des ouvrages du réseau, et la remise en état du réseau.

Prestation 1 : Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La mise à disposition du matériel isolant adapté,
- ✓ La pose du matériel,
- ✓ La dépose du matériel.

Prix de la prestation (deux éléments sont facturés au titre de cette prestation)

Part fixe	298,20€ ^{HT}	357,84€ ^{TTC}
Frais de pose et dépose du matériel		
Part variable	9,35€ ^{HT} /mois	11,22€ ^{TTC} /mois
Au-delà d'1 mois de protection, une redevance de location mensuelle du matériel isolant, par portée		

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1/P1-P4

Courrier, fax, e-mail

C2-C4

Portail

Prestation 2 : Autres cas d'isolation du réseau

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude de la solution technique et l'envoi du devis,
- ✓ La réalisation des interventions sur le réseau,
- ✓ La remise en état du réseau.

Prix de la prestation	Devis	
Délai standard de réalisation	Standard : réalisée à une date convenue avec le demandeur	
Canaux d'accès à la prestation	C1/P1-P4 Téléphone, courrier, fax, e-mail	C2-C5 Portail

970 - Location contacteurs d'asservissement

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en la location du contacteur d'asservissement situé dans les compteurs électromécanique. La facturation est mensuelle.

Prix de la prestation0,78€^{HT}/mois**0,94€^{TTC}/mois**

1000 - Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations

Facturation	De base	
	Payant (Forfait)	
	Payant (Coût réel/Devis)	

Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests de GREENALP pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information.

Cette fiche doit-être utilisée à chaque fois que le fournisseur effectue une demande de participation à une session de tests qui ne répond pas aux critères standards.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests
- ✓ La fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne
- ✓ Les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information de GREENALP.
- ✓ sur demande du fournisseur

Prix de la prestation

Devis

Délai standard de réalisation | 2 mois

Canaux d'accès à la prestation | Mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par GREENALP

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées
- La faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion)
- Le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au service
- Le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type de GREENALP)

1020 - Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]

Facturation	De base		Cible / Segment	Clients	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Forfait)			Fournisseurs	C1	C2	C3	C4	C5
	Payant (Coût réel/Devis)			Producteurs	P1	P2	P3	P4	

Description

La prestation consiste en le rétablissement ou la mise en service dans la journée. Cette prestation consiste aussi en le relevé des index.

Prix de la prestation

112,32€^{HT}134,78€^{TTC}

Non facturée si la demande résulte d'une erreur du gestionnaire de réseau public de distribution.
Ce tarif peut être majoré si l'intervention est réalisée en dehors des heures ouvrées.

Délai standard de réalisation

Standard : Dans la **journée** si disponibilité

Canaux d'accès à la prestation

C5
Portail